

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS  
 ARRONDISSEMENT DE CAEN  
 \*\*\*\*\*  
**COMMUNE DE OUISTREHAM**  
 \*\*\*\*\*

**EXTRAIT DE LA  
 SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le lundi 27 janvier à 17h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 janvier, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** M. HITIER, M. JAMMET, M. PUJOL, Mme MÜLLER de SCHONGOR, Mme CHAUCHARD, Mme MIRALLES, M. POILPOT, maires adjoints, Mme BRASSART, M. POUBELLE, Mme BARBAGELATA, M. BOUVY, M. TOLOS, Mme PINON, M. CHRETIEN, M. LEDRAN, M. GUEZET, M. CHAUVOIS, M. DAN, Mme BÖRNER, M. JOSQUIN, M. DUVAL, Mme FRUCHARD et M. QUIVRIN, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Mme NICOLLE, M. FRICOUT, Mme VAUSSARD ;

**Pouvoirs de :** Mme NICOLLE à M. HITIER, M. FRICOUT à M. BAIL ;

**Secrétaire de séance :** M. CHRETIEN.

**FINANCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALITE – REVISION LIBRE DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION A LA CU AU TITRE DE L'ANNEE 2020 SUITE A LA REEVALUATION DU DROIT DE TIRAGE**

DEL20200127_ 04	Présents : 24	Pouvoirs : 2	Votants : 26	Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------------	---------------	--------------	--------------	-----------	----------	---------------

**Rapporteur : M. Pujol – VU en : C° finances du 23/01/2020**

[...] Lors de la Conférence des Maires du 4 septembre 2019, la communauté urbaine a proposé à l'ensemble de ses communes membres un recensement général des demandes de réévaluation à la hausse des droits de tirage pour une application à partir de 2020.

[...] La commune de Ouistreham a donc pris la décision d'augmenter son droit de tirage pour un montant de 50 000€ en fonctionnement et 400 000€ en investissement.

Cette réévaluation du droit de tirage se traduit en 2020 par un ajustement de l'attribution de compensation prévisionnelle selon le calcul suivant :

AC PREVISIONNELLE 2020 (en euros)		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :		
A	Augmentation droit de tirage	50 000,00
	CHARGES NETTES EN FONCTIONNEMENT	50 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :		
B	Augmentation droit de tirage	400 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT :		
C	FCTVA suite au droit de tirage	52 492,80
	CHARGES NETTES EN INVESTISSEMENT	347 507,20
1	Charges nettes à déduire de l'AC (A+B-C)	397 507,20
2	AC 2019 (1)	-362 544,03
	AC prévisionnelle 2020 (2-1)	-760 051,23

[...]

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts, et notamment le 1°bis du point V qui prévoit la possibilité de fixer librement le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision par délibération concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées ;

VU les délibérations approuvant les rapports de la CLECT du 4 juillet 2017, 18 octobre 2017, 26 juin 2018 et 22 janvier 2019, VU la CLECT du 7 novembre 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2019 approuvant la révision libre des attributions de compensation des communes intéressées suite à la réévaluation du droit de tirage,

Entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE les conditions de la révision libre de l'attribution de compensation et les corrections de son montant, pour le financement des charges transférées ;
- APPROUVE le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle au titre de l'année 2020, résultant de la fixation libre, soit -760 051.23€ ;
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le  
Certifiée exécutoire le